



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sportifs

Question écrite n° 35987

Texte de la question

M. Alain Marc attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur les inégalités de traitement dans l'application des différents régimes de responsabilité civile aux litiges à caractère sportif. Du fait de ces inégalités un sportif peut aussi bien voir sa responsabilité civile engagée de plein droit ou bien totalement exonérée selon le sport qu'il pratique, selon qu'il est mineur ou majeur, etc... Ces distinctions rendent complexe la détermination du risque sportif et entraîne une hausse massive des primes d'assurances, en particulier dans les sports à matériel (par exemple l'Enduro du Touquet a vu sa prime d'assurance augmenter de près de 70 %). Il lui demande donc si la mise en place d'un régime unique de responsabilité sportive, fondé sur la faute du sportif et caractérisé par une violation des règles du jeu ne pourrait pas être la solution à cette inégalité qui règne dans le domaine sportif.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marc](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35987

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 août 2013](#), page 8615

Question retirée le : 7 octobre 2014 (Fin de mandat)